

Protocole Juin 2021.

Organisation :

Accueil matin et après midi :	<p><u>Généralités :</u></p> <p>« Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La limitation du brassage entre groupes d'élèves est requise. »</p> <p>Le protocole a été renforcé les gestes barrières restent plus qu'avant d'actualité, à savoir : éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver les mains.</p> <p><u>Le port du masque de catégorie 1 pour les adultes et les enfants à partir de 6 ans (CP) est obligatoire en intérieur.</u></p> <p>La limitation du brassage entre classes est toujours obligatoire.</p> <p>L'allée qui mène à l'école, puis passe par la cour, ne sera plus partagée car seuls les parents de maternelle et les élèves l'utilisent et tous, dès le CP, portent un masque en intérieur. Il faudra éviter de se serrer les uns aux autres.</p> <p>Les parents de maternelle qui accompagneront leur enfant devront porter des masques de catégorie 1 car ils sont en file d'attente et ressortiront par le portail de sortie (celui en face du passage piétons).</p> <p><u>Les parents d'élémentaire ne devront pas entrer dans l'enceinte de l'école, ils devront s'arrêter au portail vert en bas de la pente.</u></p> <p>Le portail d'entrée sera le portail à droite de la fontaine, il faudra traverser la cour en respectant le chemin balisé par les plots, même avec les vélos, les trottinettes, etc .</p> <p>Le portail de sortie sera celui de l'autre côté en face du passage piétons.</p> <p>Il faudra éviter les brassages entre groupes et donc ne pas rester devant l'école trop longtemps.</p> <p><u>Élémentaire :</u></p> <p><u>Les accueils du matin et de l'après-midi se feront dans les classes, ainsi nous éviterons un brassage. Il faudra mettre de la distance entre chacun et ne pas « se coller les uns aux autres ».</u></p> <p><u>Aucun parent ne rentrera dans la cour, ni l'école. Si vous avez besoin d'un rendez-vous, vous envoyez un mail ou vous téléphonez.</u></p> <p>Les enfants rentreront <u>seuls</u> dans l'enceinte de l'école, ils déposeront leur vélo le cas échéant, puis entreront directement en classe en passant par les toilettes pour s'y laver les mains. Un enseignant surveillera le flux des élèves devant les escaliers extérieur des toilettes et un autre surveillera le couloir intérieur de l'école. Les parents devront prendre la température de leur enfant le matin, et être prudent en cas de symptômes en s'abstenant de l'envoyer à l'école.</p> <p><u>Maternelle :</u></p> <p>Étant donné que les élèves de maternelle doivent être déposés et recherchés par un adulte, nous allons conserver les créneaux horaires définis en septembre pour chaque classe afin d'éviter les regroupements.</p> <p>Les parents ou accompagnateurs seront munis de masque de catégorie 1 car ils sont en file d'attente, ils déposeront leurs enfants devant le sas en respectant les horaires comme depuis le début de l'année.</p> <p>Les parents devront prendre la température de leur enfant le matin, et être prudent en</p>
-------------------------------	---

cas de symptômes en s'abstenant de l'envoyer à l'école.

Il faudra ressortir de l'école en prenant le chemin matérialisé et accéder à l'autre portail vert en face du passage piétons pour toujours éviter les croisements.

Classes :	Horaires entrée :	Horaires sorties :
Mme Lonjaret	7h50 et 13h20	11h20 et 15h50
Mme Orsat	8h05 et 13h30	11h30 et 16h

Temps scolaire :

Les règles de distanciation :

« A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les écoles élémentaires les collèges, et les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre *lorsqu'elle est matériellement possible*, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives en extérieur. »

Pendant le temps scolaire dans les locaux en élémentaire et en maternelle nous appliquerons ces nouvelles règles en espaçant autant que faire ce peut les élèves. Les portes des classes resteront ouvertes au maximum.

Port du masque de catégorie 1 :

Pour les élèves de maternelle il est à proscrire, pour ceux d'élémentaire, il est obligatoire dès le CP **en intérieur**.

Tous les adultes portent un masque de catégorie 1 en intérieur.

Les masques de catégorie 1 sont les masques chirurgicaux ou les masques en tissu de catégorie 1 conformes aux normes.

Affaires scolaires et matériel commun :

En élémentaire, les élèves devront continuer d'apporter leurs affaires. Le prêt sera limité, car il faudra une désinfection ou une mise en quarantaine de 12 heures des objets si une autre classe souhaite également les utiliser.

En maternelle, le matériel commun de la classe sera utilisé par un même groupe-classe d'élèves puis sera désinfecté ou mis en quarantaine pendant 12 heures.

Les récréations se feront par classe pour que les élèves ne se brassent pas pendant la récréation. Ils pourront jouer au sein de leur « groupe-classe ».

Les séances de sport pour les classes d'élémentaire ne pourront se faire.

La sieste en maternelle : Un minimum d'enfant pourra être accueilli et nous devons laisser les portes ouvertes pour ne pas être « confiné ». Il nous faudra respecter les 1 mètre de distance entre chaque lit. Car la salle est petite et l'aération plus compliquée.

Rappels de certains principes d'hygiène :

Les principes des gestes barrières et du lavage des mains sont impératifs. Les enfants devront :

Se laver les mains en rentrant en classe, avant et après les récréations, avant de manger, après être allé aux toilettes, après avoir éternué et chez eux quand ils rentreront de l'école.

Tousser dans son coude s'il ont des manches longues ou dans le devant de son tee-shirt, Éternuer dans un tissu (dans sa peau cela ne sert à rien), puis se laver les mains de toute façon après chaque éternuement.

Les enfants devront avoir des mouchoirs jetables .

Aux toilettes il faudra bien tirer la chasse et se laver les mains avant et après.

En élémentaire, nous laisserons les portes qui donnent dehors ouvertes pour éviter de toucher les poignées.

Nous rappellerons aux élèves les principes et l'utilité des gestes barrières, et pour les élémentaires l'utilisation du masque.

Les salles de classe seront aérées régulièrement (avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations, à la pause de midi et le soir au départ des élèves) et au moins pendant 15 minutes. Les fenêtres seront mises en oscillant/battant le plus souvent possible. Une aération de quelques minutes se fera toutes les heures.

L'école sera nettoyée et désinfectée une fois par jour. « Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour ». A midi une désinfection des poignets de portes, rambardes, interrupteurs sera effectuée.

Les activités sportives en élémentaire pourront se faire au sein du « groupe-classe ».

En maternelle, les élèves pourront aller en salle de motricité. Les objets seront dédiés à une classe puis lavés ou mis en quarantaine avant réutilisation.

« L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation). »

Pour l'instant, nous évitons les intervenants extérieurs, et limitons les réunions de parents. Nous privilégierons les contacts téléphonique.

Suspicion de COVID :

« Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. »

En cas de fièvre, ou de symptômes (mal de tête important, éternuements fréquents,

	<p>toux etc.) pendant le temps scolaire, l'enfant sera mis à l'écart du groupe et nous lui procurerons un masque (pour les maternelles). Vous serez averti par téléphone et vous devrez rapidement venir le récupérer et aller consulter votre médecin.</p> <p>En parallèle, nous informerons l'Inspection de l'Éducation Nationale d' Obernai ainsi que le médecin scolaire qui suivront l'évolution de la situation.</p> <p>Cas avéré, positif :</p> <p>Les règles de contact-tracing en milieu scolaire ont été significativement renforcées depuis début février en lien avec les autorités sanitaires. Elles sont de nouveau renforcées au moment de la reprise des cours en présence à compter du 26 avril.</p> <p>A compter du 26 avril et sur l'ensemble du territoire métropolitain, la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves entraîne systématiquement la fermeture de la classe à laquelle appartient l'élève pour une durée de 7 jours.</p> <p>Cette règle s'applique pour tout élève déclaré cas positif par ses responsables légaux à compter du 26 avril. Les élèves cas positifs sont isolés pour une durée minimale de 10 jours (pour les cas symptomatiques à partir de la date des premiers symptômes ; pour les cas asymptomatiques à partir de la date du prélèvement).</p> <p>Tous les autres élèves de la classe seront considérés comme contact à risque.</p> <p>En particulier, à l'issue de la période de fermeture, les responsables légaux des élèves de plus de 6 ans devront attester sur l'honneur (disponible sur le site de l'école) de la réalisation d'un test par l'élève et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire de l'élève sera maintenue jusqu'à la production de cette attestation ou à défaut pour une durée maximale de 14 jours. La réalisation d'un test RT-PCR sur prélèvement salivaire pour les élèves maternelles est également recommandée sans toutefois être obligatoire.</p> <p>Comme dans les autres cas de fermeture pour raison sanitaire, les responsables légaux peuvent bénéficier des facilités mises en place par le Gouvernement pour assurer la garde de leurs enfants lorsqu'ils ne peuvent télé travailler.</p> <p>Dans les écoles, lorsqu'un enseignant absent ne peut, malgré le renforcement des moyens de remplacement, être immédiatement remplacé, <u>les élèves ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes</u>. L'accueil des élèves est alors suspendu dans l'attente de l'arrivée du professeur remplaçant.</p>
Sorties :	<p>Les sorties seront échelonnées uniquement en maternelle, car les adultes cherchent les enfants (voir tableau plus haut). Les parents d'élémentaire attendront leurs enfants en dehors de l'école (comme d'habitude). <u>Les enseignants d'élémentaire sortiront par classe sans se croiser dans le couloir entre 11h25 et 11h35 ainsi qu'en fin de journée entre 15h55 et 16h10.</u></p>
Cantine :	<p>Voir avec l' ALEF</p> <p>La restauration scolaire est assurée par les collectivités dans le respect des dispositions réglementaires et des mesures prescrites par le protocole sanitaire, lequel repose notamment sur le principe de limitation du brassage entre les classes, groupes de classes ou niveaux. Les mesures spécifiques applicables à la restauration scolaire ont été renforcées le 25 janvier 2021 et le sont de nouveau à compter du 1er février pour répondre à l'évolution de la situation sanitaire.</p> <p>De manière générale, une attention particulière est apportée à l'hygiène des mains, au renouvellement de l'air dans les espaces de restauration, au balisage des sens de circulation où une distanciation doit être mise en place, ainsi qu'aux plages horaires et au nombre de services, afin de limiter les flux et la densité d'occupation. Dans la mesure du possible, les entrées et les sorties sont dissociées. Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte (par exemple en</p>

quinconce) lorsque cela est matériellement possible. Les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves.

Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est privilégiée.

Le port du masque est obligatoire pour les élèves à compter du CP, même lorsqu'ils sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.